

Communiqué de presse

Berne, le 18 mars 2015

Pour tout renseignement complémentaire:

Adrian Haas, directeur de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, tél. 079 717 24 24

L'UCI salue l'encouragement de l'innovation

Le Conseil-exécutif a mis aujourd'hui en consultation un projet de loi sur l'encouragement de l'innovation. L'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne salue la création visée d'une base légale pour le soutien de projets importants dans le domaine de la formation et de l'économie.

Au travers du projet de loi sur l'encouragement de l'innovation (LEI) mis aujourd'hui en consultation, le Canton de Berne entend créer une base légale permettant de soutenir des projets innovateurs importants tels que le Parc suisse d'innovation (Swiss Innovation Park) à Bienne ou l'Institut suisse pour la médecine translationnelle et l'entrepreneuriat (sitem-insel).

L'UCI salue de tels projets réalisés dans le sens d'un partenariat public-privé. Étant donné que ces projets servent en fin de compte à la recherche et au développement axés sur les applications, et renforcent l'économie publique dans le canton de Berne, c'est-à-dire «ramènent quelque chose en retour», un engagement de l'État se justifie aussi sur le plan de la politique générale. Cependant, dans le cadre de la procédure de consultation, l'UCI veut encore examiner avec attention jusqu'à quel point le projet de loi ne permettra pas un soutien trop important de l'État selon le «principe de l'arrosoir».

L'aspect positif est que les projets serviront tout d'abord aux PME innovantes et particulièrement actives dans le domaine industriel, qui n'ont pas la possibilité de se payer elles-mêmes de grands départements de recherche et de développement (R&D).